Parc naturel régional Livradois-Forez

INVENTER UNE AUTRE VIE
Rendre les transitions socialement vivables
et économiquement viables

2026 Charte 2041

Plan du Parc

Parc naturel régional Livradois-Forez

Une autre vie s'invente ici

1.1 S'ouvrir aux autres et faire ensemble : le pari de l'entraide et de la coopération

Conforter le maillage des maisons et centres de santé dans les centres-bourgs ou centres-villes, prioritairement dans les pôles de niveau 1 à 3 (1.1.1)

1.2 Développer la médiation, générateur de liens et de sens

Renforcer l'éducation au territoire auprès des jeunes publics (1.2.1) OQP 1,4,15

Maintenir et développer l'offre émanant des équipements culturels structurants : salle de spectacles (1.2.2) OQP 1,4,15

1.3 Renforcer la sobriété énergétique et réduire la dépendance aux énergies carbonées

Préserver ou restaurer les zones prioritaires de réseaux écologiques nocturnes (1.3.1) OQP 1,2,15

Limiter l'implantation du grand éolien soumis à autorisation environnementale ou permis de construire aux zones potentiellement favorables , tout en prenant en compte les espaces de sensibilité maximale ou de forte valeur patrimoniale (1.3.2) OQP 1,2,15

1.4 Vivre mieux et sobrement

Revitaliser les centres-bourgs/centres-villes prioritairement dans les pôles de niveau 1 à 3 : logements, hébergement des publics fragiles (1.4.1) OQP 1,3

Renforcer l'offre de services à la personne et consolider l'offre de commerces de proximité, prioritairement dans les pôles de niveau 1 à 3 (1.4.2) OQP 1,6,8,10

Conforter les pôles de santé de Thiers & Ambert (1.4.2) OQP 1,6,8,10

Développer un grand itinéraire cycle touristique (1.4.3) OQP 5,6

Développer une offre de transports en commun en s'appuyant pour partie sur l'infrastructure ferroviaire (1.4.3) OQP 5,6

Développer une offre maillée de transports en commun à partir des pôles de niveau 1 à 3 (1.4.3) OQP 5,6

Développer la mobilité dans la vallée de la Dore à partir de l'axe de la voie ferrée (1.4.3) OQP 5,6 et conforter et développer l'offre de tourisme de découverte sur la voie ferré (3.4.1) OQP 1,4,5,6

2.1 Maintenir et reconquérir des écosystèmes diversifiés et fonctionnels

Pérenniser les Zones de Protection Forte (2.1.1 & mesure particulière véhicules à moteur) OQP 1,7,14

Créer des Zones de Protection Forte ou étudier l'opportunité d'une protection (2.1.1) OQP 1,7,14

Optimiser la gestion des sites naturels remarquables et des milieux associés (2.1.1) OQP 1,7,14

Préserver les tourbières (2.1.1) OQP 1,7,14

Préserver et/ou remettre en bon état les corridors écologiques (2.1.2) OQP 1,7,10

Développer des pratiques agricoles en faveur de la biodiversité (2.1.2 & 3.2.3) OQP 1,2,3,4,7,9,10,11,13,14

Développer des pratiques forestières en faveur de la biodiversité (2.1.2 & 3.1.2) OQP 1,2,10,12,13

Renforcer la biodiversité dans les villages (2.1.2) OQP 1,2,10,12,13

Périmètre d'étude

Armature territoriale

Thiers Pôle principal

Pôle relais

Pôle de proximité

Sauvat Commune rurale

Objectif de Qualité Paysagère

OQP 1 Ménager les espaces naturels et renforcer leur présence culturellement

OQP 2 Lire les paysages de l'eau pour en assurer la ressource

OQP 3 Révéler et réinventer les patrimoines vernaculaires

OQP 4 Dévoiler les sites d'intérêt paysager

OQP 5 Investir les paysages de la vallée de la Dore

OQP 6 Déployer l'itinérance pour la redécouverte des paysages

OQP 7 Affirmer les paysages de l'alimentation

OQP 8 Accueillir le vivant dans les espaces urbanisés

OQP 9 Valoriser et maintenir les points de vue pour comprendre les paysages

OQP 10 Baliser les paysages de la nuit

OQP 11 Retrouver du commun pour la préservation des ressources

OQP 12 Maintenir un couvert forestier continu et varié

OQP 13 Rééquilibrer les paysages de clairières

OQP 14 Préserver et renforcer le maillage bocager

OQP 15 Accompagner la mutation des paysages de l'énergie

2.2 Modérer l'usage des ressources en fonction de leur disponibilité

Atteindre sur l'ensemble du territoire le bon état quantitatif et qualitatif des masses d'eau superficielles (2.2.1) OQP 2

Protéger et restaurer les zones humides (2.2.1) OQP 2

Réutiliser et/ou renaturer les sites de friches (2.2.2) OQP 2,8,13

Conditionner l'extension des carrières dans les espaces de sensibilité maximale (ne figurant pas dans les zones de sensibilité rédhibitoire du SRC) et dans les espaces de forte valeur patrimoniale, au respect et au maintien des qualités patrimoniales, d'une intégration environnementales et paysagères optimale et sous reserve que celle-ci ne remette pas en cause l'intérêt écologique des ces espaces (2.2.3) OQP 3

2.3 Accompagner une évolution des paysages fondée sur leur singularité et les transitions

Préserver les structures paysagères emblématiques (2.3.1) OQP 1,2,3,5,6,7,8,10,11,12,13,14,15

Le couvert forestier continu et varié

La mosaïque agricole

Les secteurs de haies, arbres isolés et d'alignement

Les clairières

L'agriculture vivrière

Les bourgs vivants

Les silhouettes de bourg

Le patrimoine ferroviaire

Les ripisylves

Les milieux humides

Les tourbières

L'obscurité et la voie lactée

Préserver les sites d'intérêt paysager (2.3.2) OQP 1,2,3,4,5,6,9,10,11,12,13,14,15

Les vallons confidentiels

Les sites naturels paysagers

Les belvédères

Les cols

Les clairières emblématiques

Les balcons paysagers

2.4 Préserver et valoriser les patrimoines bâtis et culturels

Garantir l'actualisation et l'évolution des Sites Patrimoniaux Remarquables (2.4.1) OQP 2,3,4

Adapter les périmètres de protection au titre des Monuments Historiques en réalisant des Périmètres Délimités des Abords en parallèle de l'élaboration et de la révision des documents d'urbanisme (2.4.1) OQP 2,3,4

Moderniser les espaces muséographiques fondés sur les savoir-faire locaux, l'innovation et le dynamisme économique (2.4.2) OQP 2,3,4

3.1 S'organiser collectivement pour gérer, préserver et valoriser localement la ressource forestière au profit du territoire

Caractériser la valeur patrimoniale des forêts anciennes (3.1.2) OQP 1,2,12,13

Développer des pratiques forestières en faveur de la biodiversité (2.1.2 & 3.1.2) OQP 1,2,10,12,13

Maintenir, soutenir, valoriser et promouvoir le réseau des scieries de services (3.1.3) OQP 3

3.2 Mailler le territoire de fermes robustes et attractives, supports d'une alimentation responsable et garantes d'un cadre de vie préservé

Maintenir les outils agro-alimentaires structurants (3.2.1) OQP 7,8,11

3.3 Pérenniser un tissu d'activités économiques attractif et varié

Positionner de nouvelles zones d'activités prioritairement dans les pôles de niveau 1 & 2 (3.3.1)

3.4 Structurer, développer, accueillir des activités touristiques et de loisirs compatibles avec les valeurs des Parcs et la préservation des patrimoines

Développer un grand itinéraire cycle touristique (3.4.1) OQP 1,4,5,6

Développer la mobilité dans la vallée de la Dore à partir de l'axe de la voie ferrée (1.4.3) OQP 5,6 et conforter et développer l'offre de tourisme de découverte sur la voie ferré (3.4.1) OQP 1,4,5,6

Préserver les paysages, le patrimoine naturel et culturel par des dispositions relatives à la circulation des véhicules à moteur OQP 1

Arrêté municipal de réglementation de la circulation des véhicules à moteur à maintenir

Arrêté préfectoral de réglementation de la circulation des véhicules à moteur sur les Hautes-Chaumes à maintenir

Secteur à enjeux pour l'identification de secteurs à enjeux prioritaires devant faire l'objet de schémas de fréquentation des espaces naturels

Faire du Livradois-Forez un modèle d'urbanisme sobre et désirable OQP 2,3,6,7,8,13,14,15

Déployer prioritairement sur les pôles de niveau 1 à 3, des stratégies de renouvellement urbain opérationnelles (sous-mesure 2)

Requalifier en priorité les linéaires dégradés dans les secteurs d'intensification urbaine (sous-mesure 2)

Maintenir une perméabilité écologique et paysagère au sein des espaces d'urbanisation linéaire (sous-mesure 3)

Maintenir les coupures vertes sans construction ni équipement (sous-mesure 3)

Encadrer le développement et la requalification des stations de montagne et parcs d'activités 4 saisons (sous-mesure 3)

Réutiliser et/ou renaturer les sites de friches

Limiter la publicité et optimiser l'information par une signalétique sobre et intégrée OQP 1

Limiter la réintroduction de la publicité en agglomération, uniquement aux seules communes des pôles de niveau 1 & 2, présentant une forte densité de services, commerces et d'activités, sous condition d'un Règlement Local de Publicité

Intégrer dans les projets d'aménagement ou de restructuration des stations de montagne, des parcs d'activités 4 saisons et des cols concernés par des activités de pleine nature, les différents dispositifs de signalétique et d'information en tenant compte de la fragilité et singularité des Hautes-Chaumes du Forez

Mesures particulières

0 15 km

7.5

Echelle : 1:90 000

N

Réalisation: ©Parc naturel régional Livradois-Forez, 2025

Sources : IGN, INPN, SPOT Theia, DREAL Auvergne Rhône-Alpes, CEN Auvergne, CEN Rhône-Alpes, CD42,43,63, INSEE, Forum des Marais Atlantique, Parc naturel régional Livradois-Forez

Patrimoine naturel

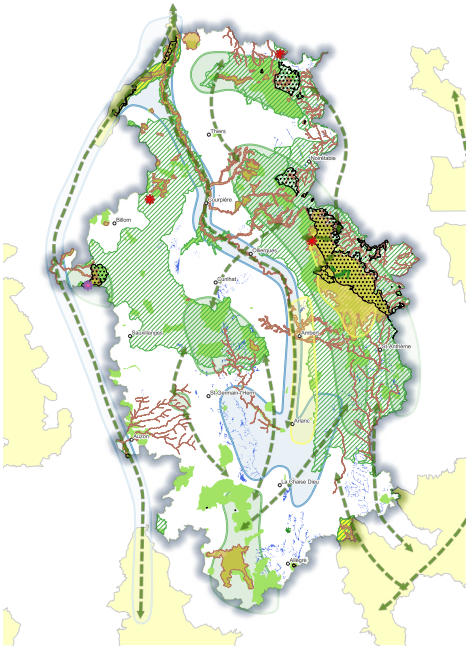

Unités Paysagères

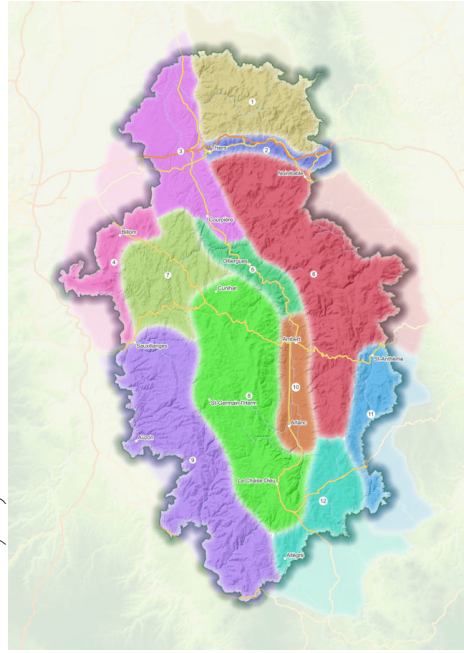

Patrimoine bâti, géologique et paysager

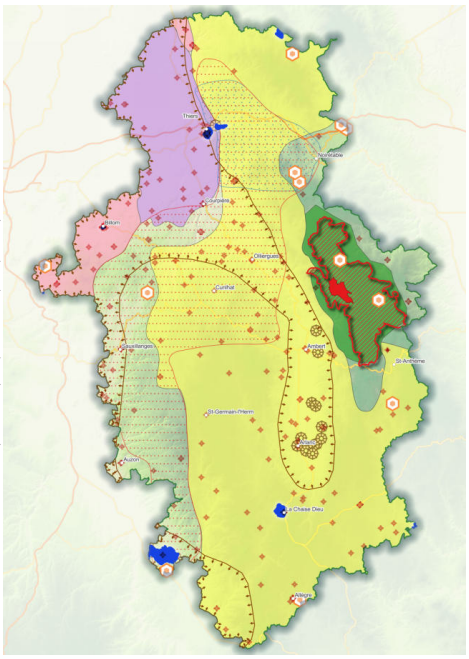

Ressource en Eau

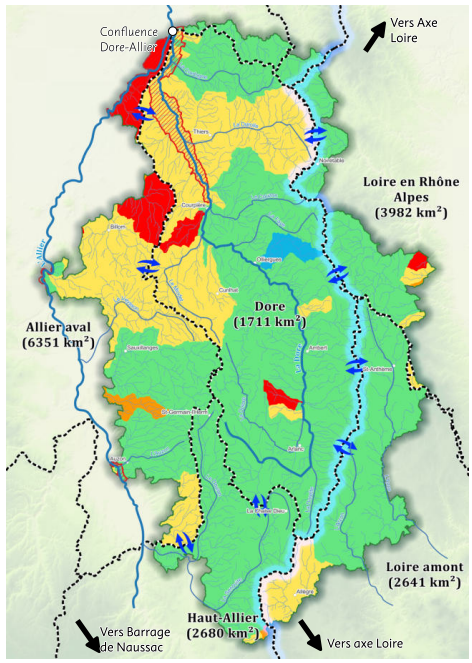

Espaces forestiers et agricoles

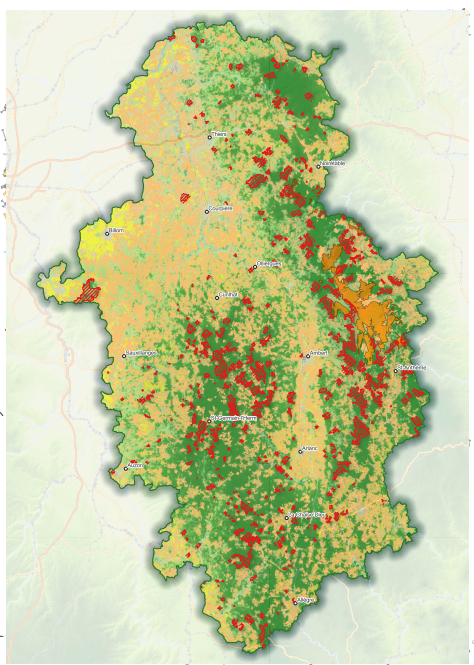
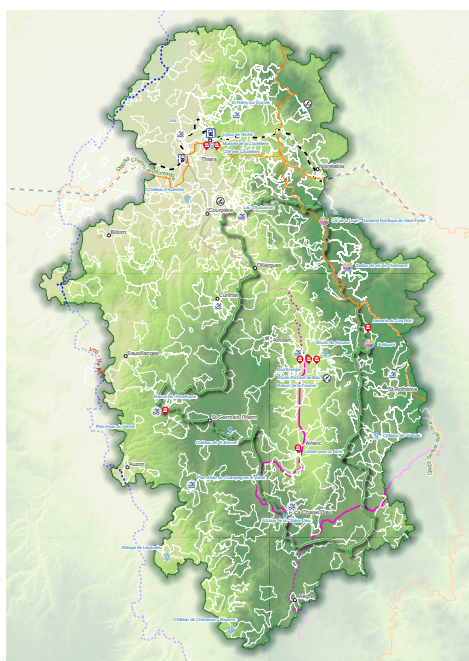
Tourisme et loisirs